



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.41

26 novembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 41e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 16 novembre 1990, à 15 heures**

Président : **M. de MARCO** (Malte)

Puis : **M. FLORES BERMUDEZ** (Honduras)
(Vice-Président)

M. de MARCO (Malte)

Développement et coopération économique internationale [79]

- c) Bilan de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés : rapport du Secrétaire général**

Election aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [15]

- b) Election de 18 membres du Conseil économique et social; élection d'un membre à un poste devenu vacant**

Organisation des travaux

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- c) BILAN DE L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/695)

M. SWE (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Il y a une décennie, la communauté internationale a pris conscience du fardeau supporté par les pays les moins avancés et, lors de la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, elle a adopté le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80. C'était là reconnaître que ces pays, en raison de leurs caractéristiques et des divers handicaps structurels entravant leur développement national, méritaient qu'on leur accorde une attention particulière et une aide pour parvenir à un développement autosuffisant.

Alors que nous sommes à la veille d'une nouvelle décennie et que nous réexaminons la situation des pays les moins avancés, nous constatons qu'une relance de la croissance et du développement y est plus que jamais nécessaire. La décennie des années 80 a souvent été qualifiée de décennie perdue pour les pays en développement, et cela est tout particulièrement vrai pour les pays les moins avancés. Malgré la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action, le taux de croissance du PNB de ces pays entre les années 1980 et 1987, n'a été, annuellement, que de 2,3 %, ce qui correspond à quelque 33 % de moins que la moyenne enregistré durant les années 70. Cela a conduit à des taux de croissance négatifs par habitant étant donné que la croissance du produit intérieur brut n'a pas été similaire à celle de la démographie qui a été de 2,4 %. Plus grave encore est le fait que la production alimentaire n'a pas suivi la croissance démographique. Au cours de cette période, la production alimentaire par habitant a diminué annuellement de 0,8 %. Une situation identique a été constatée sur le plan industriel où la production du secteur manufacturier a, tout au long de cette même période, diminué annuellement de 0,2 % par habitant. L'épargne nationale dans les pays les moins avancés a également régressé fortement. Pour ce qui est de l'investissement, son volume par habitant, dans la plupart des pays les moins avancés, est tombé en moyenne de 5,5 %. Telle est la situation difficile qu'ont connue les pays les moins avancés durant les années 80, au cours desquelles des

M. Swe (Myanmar)

mesures nationales et internationales devaient être mises en oeuvre conformément aux engagements contractés aux termes du nouveau Programme substantiel d'action.

Outre les contraintes structurelles qui ont nui considérablement aux possibilités des pays les moins avancés à exploiter leur potentiel économique, la crise de développement dans ces pays est généralement attribuée à un environnement économique extérieur défavorable et, dans certains cas, à des problèmes nationaux.

Les pays les moins avancés ont admis sans réserve le fait que la responsabilité première de leur croissance et de leur développement leur incombait. Bon nombre de ces pays ont adopté de grandes réformes politiques et certains ont mené à bien une transformation structurelle de leur économie nationale.

Compte tenu de ces données, je voudrais informer l'Assemblée de l'expérience réalisée par mon pays au cours de la décennie des années 80. L'Union de Myanmar a atteint jusqu'à la mi-décennie, des taux de croissance raisonnables, soit en moyenne 5,8 % par an. Par la suite, l'économie a commencé à vaciller. Etant donné que nos exportations consistent essentiellement en produits de base, l'effondrement des cours de ces produits et les échanges économiques défavorables ont pesé lourdement sur notre économie. La réduction des revenus provenant de l'exportation a entraîné une diminution de nos importations y compris des produits de base et des matières premières nécessaires au secteur industriel. Cette situation a également entraîné un déclin des investissements dans le secteur public. D'où un ralentissement du taux de croissance de 2,8 % en 1985-1986 et des taux de croissance négative de respectivement -1,1 % en 1986-1987 et -4 % en 1987-1988.

Pour redresser cette situation économique en voie de détérioration, Myanmar a entrepris des réformes économiques importantes en 1988. Cela a conduit à l'adoption d'une économie de marché en remplacement du système économique socialiste. Les mesures adoptées comprenaient la suppression des subventions et du contrôle des prix, la réduction du taux général de la fiscalité pour les revenus personnels et ceux des sociétés. En outre, à la politique d'importation tournée vers l'intérieur a été substituée une politique de promotion des exportations. Le rôle du secteur privé dans la vie économique du pays a été développé. Les investissements nationaux et étrangers ont été encouragés. Une loi sur l'investissement étranger a été promulguée pour fournir une protection juridique et des conditions attractives ont été proposées pour sensibiliser les investisseurs.

M. Swe (Myanmar)

Afin d'adapter le système financier aux réalités nouvelles et de promouvoir les nouvelles institutions financières, des mesures ont également été prises pour relancer le système bancaire. La première de ces mesures a été la création en septembre 1989 de la nouvelle banque commerciale et d'investissement de Myanmar. Cette mesure a été suivie par la promulgation de plusieurs lois : celle concernant la Banque centrale de Myanmar qui redéfinissait le rôle de la Banque centrale dans les politiques monétaire et économique du pays; celle concernant les institutions financières de Myanmar, qui restructurait le système bancaire afin qu'il puisse jouer son nouveau rôle dans le cadre du système économique tourné vers le marché; et la loi sur le développement agricole et rural de Myanmar qui, en restructurant l'ancienne loi, a permis aux services bancaires d'acquérir une plus grande efficacité dans les zones rurales.

Ces réformes nécessaires ont conduit à une amélioration des résultats économiques. Le taux de croissance du produit national brut a augmenté de 7,4 % en 1989-1990 contrastant avec le taux moyen de croissance négatif de -5,5 % enregistré pendant les trois années précédentes.

Les mesures de politique nationale telles que celles prises dans mon pays ne peuvent, à long terme, porter leurs fruits que dans un environnement économique extérieur favorable. La contre-performance économique des pays les moins avancés a, pour une large part, été la conséquence de conditions extérieures défavorables. Des prix de produits de base en diminution, des échanges commerciaux de plus en plus difficiles, des barrières tarifaires et non tarifaires entravant l'accès au marché et une aide financière insuffisante, tout cela a contribué à cet état de choses.

Durant les années 80, les échanges commerciaux des pays les moins avancés se sont dégradés pour atteindre le taux de 3,1 % par an. La perte qui en est résultée pour ces pays a été de 1,5 milliard de dollars. Au cours de cette même période, alors que le nouveau Programme substantiel d'action était mis en application, les transferts nets en termes réels aux pays les moins avancés ont été réduits de plus de 25 %. A cela il faut ajouter le problème de la dette, encore aggravé par des taux d'intérêt encore jamais atteints. Pour que les pays les moins avancés connaissent croissance économique et développement, un environnement international est indispensable, c'est-à-dire, entre autres, l'instauration de prix justes et

M. Swe (Myanmar)

rémunérateurs des produits de base, l'accès facilité au marché, un courant accru de l'aide au développement et une solution au problème de la dette extérieure.

Ma délégation a été grandement encouragée de voir que tous ces facteurs avaient été examinés de manière appropriée lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés. Nous nous félicitons du résultat positif de la Conférence et de l'esprit de coopération qui s'en est dégagé. Ainsi, la Conférence a été en mesure d'adopter à l'unanimité le Programme d'action en faveur des pays les moins développés pour les années 90 et la Déclaration de Paris. Le Programme d'action et la Déclaration témoignent de la volonté des pays les moins avancés et de leurs associés dans le développement d'oeuvrer ensemble rapidement et efficacement pour arrêter et inverser la détérioration de la situation économique et sociale des pays les moins avancés. Le Programme et la Déclaration couvrent conjointement une vaste gamme de sujets sur lesquels des décisions doivent être prises pour relancer la croissance et le développement dans les pays les moins avancés. Ils contiennent des engagements de la part des pays moins avancés ainsi que de la part de leurs associés dans le développement.

M. Swe (Myanmar)

Ma délégation est heureuse de noter que le Programme d'action porte sur des domaines d'une importance vitale pour les pays en développement, à savoir l'endettement extérieur des pays les moins avancés, un accès amélioré au marché, la diversification des exportations, les produits de base et le financement compensatoire. Nous sommes satisfaits de constater que le Programme d'action fournit des objectifs clairs aux flux de ressources accordées à des conditions de faveur. A cet égard, nous sommes particulièrement reconnaissants à ces pays qui ont déjà atteint ou surpassé l'objectif de 0,15 % du produit national brut et qui ont pris d'autres engagements afin d'accroître leurs efforts et d'améliorer leur performance. L'engagement de la France et de l'Italie de parvenir à l'objectif de 0,2 % mérite d'être mentionné spécialement.

La Déclaration de Paris et le Programme d'action revêtent une énorme signification pour les pays les moins avancés. En les adoptant, la communauté internationale a accepté des mesures d'appui global qui, si elles sont fidèlement appliquées, devront entraîner des normes minimums internationalement acceptées de nutrition, de santé, de logement et d'enseignement pour les populations des pays les moins avancés d'ici la fin de la prochaine décennie. Il convient de souligner ici que cette entreprise difficile exige, tant des pays les moins avancés que de leurs partenaires dans le développement, qu'ils soient à la hauteur de leurs engagements respectifs sur la base d'une responsabilité partagée. Telle est la tâche que nous devrions accomplir fidèlement, consciencieusement et fermement. Cinq cent millions d'êtres qui existent à présent dans un état de pauvreté abjecte dans les pays les moins avancés n'en méritent pas moins.

M. HUSLID (Norvège) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon propre pays, la Norvège.

Il est quelque peu paradoxal en vérité que probablement aucun autre groupe de pays n'ait fait l'objet d'études aussi détaillées que le groupe des pays dits les moins avancés. Des dissertations nombreuses et volumineuses nous ont apporté des informations détaillées et il existe des tas de données et de statistiques sur ces 42 pays les plus pauvres, qui, dans l'ensemble, ont en commun un élément saillant, à savoir une immense pauvreté avec toutes ses ramifications et ses conséquences. Nous savons donc que les véritables chiffres dans les pays les moins avancés en ce qui concerne la faim et la malnutrition, la mortalité infantile et la maladie,

M. Huslid (Norvège)

l'analphabétisme et le manque de locaux scolaires, pour ne mentionner que quelques critères, sont extrêmement élevés et considérablement plus importants que dans les pays en développement en général.

Si nous jetons un regard en arrière, nous constatons aussi que la croissance récente des pays les moins avancés est des plus inappropriées et que leur taux de croissance a été considérablement plus faible que celui de la moyenne des pays en développement, pour ne pas mentionner les pays industrialisés. Dans une économie mondiale caractérisée par une intégration et une interdépendance de plus en plus rapides, les pays les moins avancés ont pris encore plus de retard au cours des dernières décennies. Le nouveau Programme substantiel d'action de 1980 pour les pays les moins avancés fixait l'objectif du taux de croissance à 7,2 %. Le résultat effectif s'est avéré ne pas être de plus de 2,3 %, soit, en fait, en deçà du taux de croissance démographique de 2,4 % pendant la même période et beaucoup plus faible que la croissance moyenne des pays en développement dans leur ensemble, qui était de 3,4 %. Ainsi, et c'est grave, les pays les moins avancés ont connu, à partir d'un point de départ très bas, un déclin par habitant au cours de la dernière décennie.

Heureusement, il est vrai que, dans nombre de pays moins avancés, des progrès ont au moins eu lieu dans plusieurs domaines. Toutefois, depuis que le groupe des pays les moins avancés a été créé en 1971, nous avons été témoins d'une marginalisation progressive et continue de ces pays par rapport à l'économie mondiale. A titre d'exemple, je mentionnerai que, pendant les années 70, la part d'exportations mondiales des pays les moins avancés a décliné de 0,8 % à environ 0,4 %, c'est-à-dire d'environ la moitié. Aujourd'hui elle n'est que d'environ 0,3 %. C'est ce que les Français appellent une quantité négligeable.

En outre, si nous regardons vers l'avenir, nous pouvons constater, et c'est peut-être encore plus grave, que, à moins que des changements radicaux ne se produisent, le développement futur des pays les moins avancés s'avérera extrêmement peu satisfaisant. Des projections de la Banque mondiale et d'autres institutions montrent que, si nous continuons à tenir compte des indications et des hypothèses actuelles, les pays les moins avancés garderont leur retard et que, en fait, beaucoup d'entre eux en prendront davantage. Cela serait le cas notamment, semble-t-il, de l'Afrique au sud du Sahara, où se trouvent 28 des 42 pays les moins avancés.

M. Huslid (Norvège)

Les répercussions économiques de la crise actuelle du Golfe ont aussi touché de manière particulièrement sensible les économies faibles des pays les moins avancés, aggravant davantage la tendance déplorable au déclin économique.

Il me semble que lorsqu'on envisage les remèdes à apporter, comme ce devrait, bien sûr, être le cas, il est clair pour tous qu'il ne peut s'agir de laisser les forces du marché et le développement général résoudre les problèmes des pays les moins avancés. Avec le handicap dont elles sont dotées au départ et leur position initiale faible, les forces du marché, si elles ne sont pas contrôlées, tendent à opérer à l'encontre des pays les moins avancés. Par conséquent, les gouvernements doivent adopter des mesures concrètes pour compléter ces forces, que ce soit dans le secteur des produits de base, dans le commerce ou dans les secteurs monétaire et financier.

Il devrait être possible, si elle le veut vraiment, que la communauté mondiale commence à venir en aide, non en théorie mais dans la pratique, aux pays les moins avancés. Certaines mesures ont déjà été prises dans le domaine commercial par plusieurs pays développés, parmi lesquels les pays nordiques, dans le cadre du système généralisé des préférences. Beaucoup plus pourrait être fait, toutefois, et il vaut la peine de rappeler que dans la Déclaration de Punta del Este tous les pays participant à l'Uruguay Round se sont engagés à accorder une attention particulière aux problèmes commerciaux des pays les moins avancés.

De même, dans le domaine des finances et des transferts de ressources, la superficie peu étendue des pays les moins avancés par rapport à l'ensemble des autres pays devrait permettre des concessions qui ne seraient pas trop onéreuses pour personne. A cet égard, il est plutôt décourageant que le seul objectif international vraiment spécifique, tendant à accorder une aide publique au développement nette d'au moins 0,15 % - ou d'au moins 0,2 % à la suite de la Conférence de Paris de cet automne - du produit national brut des pays donneurs, n'ait été atteint que par un très petit nombre de pays. Un effort supplémentaire de la part de certains pays industrialisés plus vastes ne représenterait pas tellement en chiffres mais aurait un grand impact sur les pays bénéficiaires. Il semble clair que l'aide publique au développement doit fournir la masse du financement extérieur au développement aux pays les moins avancés, et non les flux privés de capital.

M. Huslid (Norvège)

Le problème de la dette des pays les moins avancés, qui entrave l'économie de plusieurs d'entre eux, est également relativement peu élevé s'il est examiné dans un contexte global. En 1988, la dette non remboursée des 42 pays les moins développés se montait à quelque 70 milliards de dollars, le double de ce qu'elle était en 1982. C'est un très lourd fardeau pour ces pays qui, en 1988, représentait 72 % de leur produit national brut. Dans un contexte global toutefois, la somme n'est pas particulièrement importante puisqu'elle ne constitue que 6 % de la dette totale des pays en développement dans leur ensemble.

En général, les problèmes des pays les moins développés, dont je n'ai mentionné que quelques-uns, sont atterrants s'ils sont examinés dans un cadre national, mais beaucoup moins importants lorsqu'ils sont considérés dans un contexte global. Cela devrait nous donner des raisons d'espérer. Même des mesures d'appui limitées et concrètes, et je souligne concrètes, de la part de la communauté internationale, en faveur des pays les moins avancés, auraient sans aucun doute un effet considérable sur les pays concernés.

C'est sur cette toile de fond qu'une grande partie des pays du monde se sont réunis à Paris en septembre pour évaluer la situation dans les pays les moins avancés et pour faire preuve de leur solidarité, grâce à un accord international pour un nouveau Programme d'action pour les années 90.

Les pays nordiques ont pleinement appuyé le Programme d'action qui est basé sur les principes fondamentaux de la responsabilité partagée et du partenariat renforcé pour le développement. Le programme définit clairement le rôle des pays les moins avancés eux-mêmes, ainsi que celui de leurs partenaires au développement.

Je voudrais souligner certaines des politiques et des mesures que nous jugeons fondamentales pour la réussite du Programme. En ce qui concerne les pays les moins avancés eux-mêmes, les domaines suivants doivent recevoir la priorité.

Des réformes économiques orientées vers la croissance demeurent essentielles. Nous pensons qu'il y a des possibilités pour les pays les moins avancés de réduire leurs budgets de secteur public sans que cela ne touche directement les groupes les plus vulnérables. Des ressources importantes pourraient par exemple être obtenues des budgets militaires. Selon le Rapport sur la mise en valeur des ressources humaines de 1990, les dépenses à des fins militaires dans les pays en développement

M. Huslid (Norvège)

ont représenté 5,5 % du produit national brut en 1986, par rapport à 4,2 % en 1960. Cela représente une proportion considérable des économies de ces pays, et notamment des pays les moins avancés.

Des politiques économiques saines sont nécessaires pour éviter une dégradation qui aurait de graves conséquences tant pour le développement économique que pour les conditions de vie.

La démocratisation et le respect des droits de l'homme sont des objectifs qui vont de soi, mais ils peuvent également être bien défendus en partant d'une base économique. Ce n'est que grâce à une participation populaire importante, y compris la participation des femmes à l'économie politique et sociale, que les politiques de développement peuvent réussir. Lors d'une réunion récente des ministres des pays de la coopération du développement des pays nordiques, une déclaration a été publiée dans laquelle ces idées constituaient des principes directeurs pour l'aide au développement des pays nordiques.

Les efforts nationaux devraient être complétés par des mesures d'appui externe globales dans les domaines des courants financiers, en particulier des courants de l'aide au développement, des mesures d'allégement de la dette, du commerce et des produits de base.

Nous savons que les pays les moins avancés dépendent beaucoup de l'exportation des produits de base. Des stratégies efficaces dans ce domaine sont donc d'une importance capitale. Les possibilités des marchés et les avantages de dotations aux ressources naturelles doivent être exploitées de manière plus efficace. Mais les marchés doivent être complétés par une aide spéciale et une coopération internationale dans le domaine des produits de base.

Les pays nordiques pensent que le deuxième guichet du Fonds commun pour les produits de base devrait maintenant devenir opérationnel dès que possible. Il va sans dire que les annonces de contributions de la part des pays donateurs doivent être honorées. Dans ses politiques, le Fonds commun doit accorder la priorité aux produits de base d'une importance capitale pour les pays les moins avancés.

Les pays nordiques auraient aimé voir un plus haut niveau d'engagement au Programme d'action s'agissant des objectifs fixés pour le transfert des ressources à des conditions de faveur. Etant donné les besoins globaux de développement des pays les moins avancés et l'augmentation de leur nombre, il y avait de bonnes

M. Huslid (Norvège)

raisons d'accroître l'objectif de l'aide publique au développement comme pourcentage du produit national brut pour qu'il passe de 0,15 % à 0,20 %. Toutefois, nous espérons que les nouveaux engagements, qui sont maintenant pris par les pays dont les transferts d'aide publique au développement vers les pays les moins avancés sont bien en deça de l'objectif de 0,15 %, mèneront à une augmentation sensible du courant de financement à des conditions de faveur vers ces pays au cours de cette décennie.

Dans les domaines de la dette, du commerce et des produits de base, le nouveau Programme donne des recommandations claires et concrètes. Celles-ci devraient être traitées de manière urgente dans les instances internationales appropriées, et concrétisées.

Les pays nordiques pensent qu'en se fondant sur le nouveau Programme d'action global, avec ses nombreux objectifs positifs, il devrait maintenant être possible d'aller de l'avant, de façon concrète, afin de mettre les pays les moins avancés sur la voie de la croissance et du développement.

M. KRYZHANIVSKIY (République socialiste soviétique d'Ukraine)
(interprétation du russe) : L'Assemblée générale examine maintenant une question d'importance vitale pour un demi-milliard de personnes dans 42 des pays les moins avancés, qui constituent à l'heure actuelle le secteur le plus vulnérable de la communauté mondiale. Dans le contexte des réalisations de la science et de la technique modernes, il est tout à fait contre nature de constater les conditions de l'appauvrissement social et économique de ces pays qui connaissent une profonde crise du développement.

La République d'Ukraine comprend fort bien les problèmes complexes des pays les moins avancés et les appuie dans leur volonté de surmonter leurs difficultés et de créer des conditions qui leur permettraient de sortir de la crise et d'assurer un développement stable.

Malheureusement, nous sommes contraints de constater que depuis l'adoption en 1981 du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, 11 pays ont été ajoutés à ce groupe, et aucun Etat n'a été retiré de cette catégorie. En outre, comme en témoignent les recherches de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et des autres organes, y compris les institutions spécialisées des Nations Unies, au cours

M. Kryzhanivskiy (RSS d'Ukraine)

de la décennie précédente, l'on a vu se poursuivre une aggravation générale de la crise dans ce secteur de l'économie mondiale, caractérisée par une stagnation ou une chute des indicateurs principaux du développement économique et social des pays les moins avancés.

Dans le rapport du Secrétaire général, il est reconnu que,

"malgré les efforts déployés aux niveaux national et international en leur faveur, la situation sociale et économique des pays les moins avancés, dans leur ensemble, s'est aggravée pendant les années 80." (A/45/695, par. 13)

M. Kryzhanivskiy (RSS d'Ukraine)

Les statistiques sur le développement des économies de ce groupe d'Etats nous amènent à la conclusion que les principaux objectifs du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés sont aujourd'hui aussi éloignés de leur réalisation qu'ils ne l'étaient lors de leur proclamation.

Pour un certain nombre de raisons qui tiennent, entre autres, à des structures économiques extrêmement archaïques, à un problème démographique, à l'insuffisance des efforts des pays les moins avancés eux-mêmes, aux catastrophes naturelles fréquentes, au fardeau excessif de la dette et à l'absence de réserves internes, cette catégorie d'Etats supporte le choc des fluctuations de la situation économique mondiale. Etant donné la complexité et la gravité de la crise que connaissent les pays les moins avancés, il est impérieux que ces derniers fassent plus d'efforts pour surmonter ces difficultés et que tous les Etats unissent davantage leurs efforts, quelles que soient les différences entre leurs systèmes politiques et économiques.

Dans ce contexte, la République socialiste soviétique d'Ukraine se félicite des résultats de la dixième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris en septembre dernier. Nous appuyons le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés adopté par cette instance et la Déclaration de Paris, qui sont appelés à définir des orientations politiques en vue d'une action concertée de la communauté internationale afin de dénouer le noeud complexe des problèmes aigus de sous-développement. A notre avis, il importe que toutes les activités futures dans ce domaine reposent sur une base plus solide qui reflète les nouvelles réalités de l'étape actuelle du développement de l'économie mondiale et des relations économiques internationales.

La reconnaissance sur le plan international d'une interdépendance Nord-Sud, Est-Ouest rend impérieuse la création d'un nouveau type de partenariat responsable et équitable qui se substituerait à l'ancien schéma dans lequel les riches aident les pauvres. Bien entendu, ces nouvelles approches ne peuvent être adoptées que si tous ceux qui participent aux relations économiques mondiales respectent les normes généralement reconnues des relations internationales, y compris la reconnaissance de la liberté de choisir son propre développement socio-économique, la non-ingérence dans les affaires intérieures et l'avantage mutuel. De l'avis de ma

M. Kryzhanivskiy (RSS d'Ukraine)

délégation, la garantie de l'application du Programme incombe aux pays les moins avancés et à leurs partenaires qui ont la responsabilité mutuelle de la mise en oeuvre de la politique de développement telle que proclamée dans la Déclaration de Paris. Nous espérons que les efforts accrus déployés par les pays les moins avancés eux-mêmes pour moderniser leurs structures économiques en associant toutes les couches de la population à l'application des programmes nécessaires, alliés au soutien international en faveur des pays les moins avancés conformément au Programme d'action pour les années 80, contribueront à la solution du problème du sous-développement.

A cet égard, nous attachons une très grande importance au renforcement du mécanisme multilatéral de coordination de l'aide internationale à ce groupe de pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Malgré les difficultés que nous rencontrons dans notre passage à l'économie de marché contrôlé, la République socialiste soviétique d'Ukraine aide, dans la limite de ses capacités, les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, à rattraper leur retard et à développer leur économie nationale. Notre coopération est fondée sur l'égalité et le respect de la souveraineté. Nous nous employons à la rendre mutuellement avantageuse. A l'heure actuelle, l'Ukraine exporte sa production vers 82 pays en développement. Des milliers de spécialistes de notre République oeuvrent à la construction et à la reconstruction de diverses installations économiques dans ces pays.

La formation d'un personnel qualifié est l'une des formes que revêt notre aide aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Aujourd'hui, plus de 20 000 ressortissants de pays en développement, y compris les pays les moins avancés, reçoivent dans notre pays un enseignement dans 136 établissements d'enseignement supérieur. Pendant plus de 20 ans, des ateliers et des séminaires de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont été organisés en Ukraine sur l'électrosoudure et la métallurgie. Tout au long de ces années, plus de 15 000 spécialistes de 60 pays en développement ont amélioré leurs qualifications.

La République socialiste soviétique d'Ukraine est prête à l'avenir à développer sa coopération avec les pays les moins avancés dans un grand nombre de domaines. La déclaration de souveraineté de l'Etat, proclamée cette année par le Parlement ukrainien, et la loi sur l'indépendance économique prévoient une

M. Kryzhanivskiy (RSS d'Ukraine)

restructuration en profondeur de notre mécanisme économique et un élargissement significatif de notre commerce extérieur. Aujourd'hui, pratiquement toute entreprise, toute unité de production, toute coopérative a le droit de participer de façon indépendante à des opérations d'export-import et à une coopération industrielle, scientifique et technologique, ou de créer des coentreprises. Dans ces conditions, de nouvelles possibilités s'offrent aujourd'hui de faire participer un grand nombre de ces entreprises à la réalisation de projets, à la fourniture de services consultatifs et de contrats de sous-traitance dans des pays en développement, ce qui, dans une certaine mesure, pourrait contribuer à la solution du problème dont nous débattons aujourd'hui.

M. ZANDAMELA (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter et à vous remercier pour l'intérêt personnel que vous manifestez à l'égard de cette importante question inscrite à l'ordre du jour et la façon dont vous dirigez nos débats. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance sincère de ma délégation au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, M. Kenneth Dadzie, et au personnel du Programme des Nations Unies pour le développement pour leur dévouement inlassable et leur contribution précieuse tout au long du processus de préparation et d'organisation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est récemment tenue.

Je voudrais également saluer chaleureusement tous les Etats Membres de notre organisation, en particulier ceux qui ont participé activement à cette conférence et qui ont contribué à son succès. Je tiens à saluer en particulier le peuple et le Gouvernement français pour l'hospitalité extraordinaire qu'ils ont accordée à tous les participants ainsi que pour leur engagement résolu et utile, qui ont contribué au succès de la Conférence de Paris.

Le monde connaît aujourd'hui d'importants et profonds changements. La fin de la guerre froide et des divergences idéologiques qui ont divisé l'Est et l'Ouest, les nouvelles perspectives de coopération multilatérale - en particulier le renforcement de la confiance entre les nations et le rôle toujours croissant des Nations Unies en tant que gardien de la paix dans ce processus - et la tendance positive vers une collaboration renforcée dans la recherche de règlements et de

M. Zandamela (Mozambique)

solutions négociées aux conflits régionaux, y compris le processus évolutif que connaissent l'Afrique du Sud et l'Afrique australe, sont quelques-uns des signes concrets des transformations positives qui ont eu lieu sur la scène internationale. Cependant, nous notons avec regret qu'alors que des progrès notables ont été réalisés sur le plan politique, les efforts entrepris dans le domaine de la coopération internationale en faveur du développement pour traiter du sort de la majorité du monde en développement se font à un rythme très lent. La crise socio-économique que vivent ces pays, en particulier en Afrique, sévit toujours.

Le fossé entre les pays en développement et le monde industrialisé s'est considérablement creusé, l'océan croissant de la pauvreté contrastant vivement avec les îlots d'affluence et de prospérité ici et là dans le monde. Ce phénomène inquiétant, s'il n'est pas arrêté à temps, portera en lui les germes d'une tension potentielle entre le Nord et le Sud, qui pourrait mettre en danger les progrès récents vers la paix et la sécurité mondiales, un des objectifs les plus précieux que notre génération s'est engagée à atteindre.*

* M. Flores Bermudez (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

M. Zandamela (Mozambique)

C'est pourquoi il est de la plus haute importance que la communauté internationale se penche de toute urgence sur cette question avec le sérieux et la vigueur nécessaires afin de trouver une réponse appropriée dans l'intérêt d'une économie mondiale saine, équitable et plus stable. Dans ce contexte, lors de sa dix-huitième session extraordinaire en avril dernier, l'Assemblée générale s'est opportunément penchée sur la question et est parvenue à un accord sur un nouveau consensus mondial reconnaissant que la relance de la croissance économique et du développement social est l'un des défis les plus importants lancés à la communauté internationale dans les années 90. La session extraordinaire a également souligné le besoin d'une action internationale concrète et concertée pour arrêter la marginalisation et relancer la croissance et le développement des pays les moins avancés. Nous sommes donc heureux de noter que tous les membres de la communauté internationale ont adopté et confirmé cet esprit en adoptant par consensus la Déclaration de Paris et le Programme d'action lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cela a été pour nous l'expression manifeste de la volonté et de la détermination de la communauté internationale d'agir rapidement et avec efficacité pour arrêter et renverser la détérioration de la situation socio-économique des pays les moins avancés, sur la base du principe des responsabilités partagées et d'une association renforcée.

Le Programme d'action pour les pays les moins avancés pour les années 90 est un document global définissant une stratégie, une politique et des mesures concrètes, comportant des efforts nationaux devant être déployés par les pays les moins avancés et une aide internationale appropriée qui devrait s'accompagner de la reconnaissance de la nécessité d'un environnement économique extérieur propice aux efforts de développement de ces pays. Une évaluation globale montre que le nouveau Programme, bien qu'il ne satisfasse pas pleinement les espoirs des pays les moins avancés, peut être considéré comme positif et peut utilement servir de point de départ à la création de liens nombreux et étroits de coopération internationale dans les années à venir pour le bien-être de la population des pays les moins avancés.

Le Programme introduit des innovations importantes, notamment l'importance particulière accordée aux principes de la responsabilité partagée et de l'association renforcée, qui serviront de piliers aux relations entre les pays les moins avancés et leurs partenaires dans le domaine du développement et au

M. Zandamela (Mozambique)

cadre d'une politique macro-économique, qui place les efforts d'ajustement dans leur juste perspective en appuyant le développement à long terme et la transformation des économies des pays les moins avancés, tout en tenant compte de la protection dont ont besoin les pauvres et les couches les plus vulnérables de la société. D'une égale importance est la reconnaissance dans le Programme de l'objectif du développement humain, y compris ses aspects connexes que sont la participation démocratique et populaire et la distribution des bénéfices égaux à tous les participants au processus de développement. Nous nous félicitons de l'accent placé sur les femmes, les entrepreneurs et les organisations non gouvernementales dans le contexte du développement et du renforcement de leur potentiel énorme qui, sans aucun doute, peut et doit favoriser et soutenir le processus de développement dans ces pays.

L'incitation à utiliser les outils du marché pour favoriser une économie plus compétitive afin d'optimiser la contribution et d'accroître l'efficacité des secteurs public et privé est un autre exemple de la nouvelle particularité du Programme. Cette tendance mérite notre attention, et nous devons garder à l'esprit les circonstances particulières et les objectifs du pays ou secteur directement concerné. Le nouveau document se concentre à juste titre sur les questions sectorielles, en traitant dans le détail les domaines prioritaires du développement des ressources humaines et de l'élargissement et de la modernisation de la base économique des pays les moins avancés, y compris leurs infrastructures.

Quant à la question cruciale des ressources pour le développement, nous sommes encouragés par l'engagement précis pris par tous les pays développés sans exception d'accroître le volume de leurs transferts d'aide publique au développement aux pays les moins avancés. Conformément aux estimations provisoires faites par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la formule de compromis d'un menu de quatre options ne fournit, selon un scénario optimiste, que les deux tiers des ressources nécessaires pour atteindre le taux de croissance souhaité de 5 % dans les pays les moins avancés pendant la dernière partie de cette décennie. De ce fait, nous invitons tous les pays donateurs à utiliser le menu d'options comme une incitation à redoubler d'efforts afin de permettre, grâce à des mesures collectives, d'atteindre l'objectif de 0,20 % du produit national brut pour les transferts d'aide publique au développement vers les pays les moins avancés.

M. Zandamela (Mozambique)

En ce qui concerne le problème de la dette extérieure, qui constitue l'un des principaux obstacles à la relance des économies des pays les moins avancés, ma délégation souligne qu'il est prioritaire et urgent de réaliser des progrès dans ce domaine crucial si l'on veut que les pays les moins avancés retrouvent l'élan de croissance. A cet égard, nous nous félicitons des nouvelles propositions orientées vers l'action présentées par les Gouvernements des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la France et par le Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions de la dette extérieure, pour n'en mentionner que quelques-unes. Toutes ces nouvelles propositions reflètent la nécessité d'aller au-delà des options de Toronto, qui devraient être améliorées plus avant afin de prévoir une annulation plus importante ou une réduction maximale de la dette proportionnelle au montant du secours nécessaire pour permettre la relance des économies des pays les moins avancés.

Quant aux questions commerciales, ma délégation souligne l'importance des dispositions relatives à l'aide internationale aux pays les moins avancés dans le domaine de la diversification des exportations et des activités de promotion commerciale et de traitement des matières premières, ainsi que la nécessité de renforcer les mécanismes de financement compensatoire, comme cela est reflété dans le chapitre pertinent du Programme d'action.

Les dispositions de la Déclaration de Paris et du Programme d'action ne sauraient être considérées comme une fin en soi et ne doivent pas nous amener à une satisfaction de soi et à un enthousiasme sans fondement. L'expérience du passé récent montre qu'au cours de la dernière décennie, les pays les moins avancés ont subi de graves revers dans leur processus de développement, et que de nouveaux pays partagent maintenant ce statut, malgré l'engagement pris par la communauté internationale lors de la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. De nombreuses dispositions du nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés pour les années 80 sont rapidement devenues lettre morte et ont été ignorées par ceux-là même qui avaient souscrit au Programme. La nouvelle entreprise prend cette expérience en compte, en soulignant l'aspect fondamental de la mise en œuvre du Programme grâce à l'introduction d'un principe relatif à cette question et à l'élaboration d'un chapitre détaillé demandant le renforcement, le contrôle et le suivi effectifs de l'application du Programme à l'échelon national, régional et mondial.

M. Zandamela (Mozambique)

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la résolution et la détermination du Mozambique dans la bataille pour la reconstruction et le développement économiques, alors que nous poursuivons en même temps des efforts en vue de parvenir rapidement à la paix et de renforcer la démocratie dans notre pays. Nous en appelons aux pays donateurs et à la communauté internationale tout entière pour qu'ils continuent d'apporter un appui énergique au Mozambique et à d'autres pays parmi les pays les moins avancés dans leurs efforts de développement.

Le système de développement des Nations Unies joue un rôle particulier dans l'application du Programme d'action pour les pays les moins avancés pendant les années 90. Nous invitons les secrétariats de toutes les organisations des Nations Unies, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que les banques régionales de développement, à répondre positivement aux recommandations de la Conférence de Paris en adoptant des mesures concrètes afin de répondre aux besoins et aux défis uniques auxquels sont confrontés les pays les moins avancés.

M. Zandamela (Mozambique)

La CNUCED a reçu la tâche cruciale d'agir comme élément central au sein du système pour l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme et de son suivi à l'échelle mondiale. Nous demandons au Secrétaire général de l'ONU et à ses collaborateurs d'entreprendre l'action appropriée requise pour mobiliser les ressources humaines et matérielles qui permettront à la CNUCED de s'acquitter efficacement de son importante mission.

En conclusion, qu'il me soit permis de souligner la profonde conviction de ma délégation que la réalisation d'un développement sain et soutenu des pays les moins avancés reste la responsabilité principale de ces pays eux-mêmes et que la communauté internationale a le devoir de les aider à réaliser ce noble objectif.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Aider les populations qui souffrent dans les pays les moins avancés du monde est un impératif moral. Dans de nombreuses régions du monde, des millions de gens parviennent à peine à survivre. Ils n'ont pas les moyens de faire face aux maladies, aux mauvaises récoltes ou aux catastrophes naturelles. Ils n'ont pas la possibilité de faire suffisamment d'économies pour améliorer leur situation. Ils n'ont pas la possibilité de donner à leurs fils et à leurs filles l'éducation nécessaire pour permettre à la génération suivante de mieux vivre. Que cette situation doive changer est une nécessité reconnue par chaque pays civilisé du monde.

Le Programme d'action des Nations Unies pour les pays les moins avancés adopté en 1981 a reconnu ce problème et a prescrit des remèdes spécifiques qui devaient être appliqués dans les années 80. Or, la situation des pays les plus pauvres du monde est restée difficile tout au long de cette décennie. Alors qu'un bon nombre de pays à faible revenu ont connu une croissance dans leur produit national brut (PNB) au cours des années 80, le taux de croissance global par habitant des pays qui figurent sur la liste des pays les moins avancés a été pratiquement nul. Malgré une libéralisation générale du commerce mondial, les producteurs de produits de base tropicaux ont souffert à maintes reprises d'une baisse des prix due à une augmentation de l'offre qui ne correspondait pas à la demande. Des guerres, des coups d'Etat et des conflits civils ont causé d'importantes destructions et ont détourné des ressources qui auraient pu être allouées au développement.

Quelles ont été les causes économiques des revers des années 80? Le Programme d'action pour les pays les moins avancés de 1990 en a identifié plusieurs. L'une

M. Moore (Etats-Unis)

des plus importantes a été la performance décevante du secteur agricole dans beaucoup de pays. Dans les économies en grande partie rurales de ces pays, le développement agricole est une condition nécessaire pour le développement économique en général. Mais, dans beaucoup de pays, de mauvaises politiques des prix, la surutilisation des terres et la simple malchance ont contribué à freiner le développement à ce stade fondamental.

Or, la performance du secteur agricole ne peut pas être dissociée de celle de l'économie en général. Dans plusieurs pays, des déséquilibres dans les prix et les politiques monétaires et budgétaires ont entravé la croissance. Des priorités mal fixées de dépenses et d'investissement ont abouti à la promotion de grands projets peu rentables aux dépens de secteurs potentiellement productifs d'avantages comparatifs. Il y a eu également de la méfiance à l'égard du secteur privé. Certaines entreprises privées ont été pénalisées, alors que des entreprises publiques relativement inefficaces étaient récompensées, malgré la vitalité fréquemment confirmée du secteur privé pour susciter des revenus et créer des emplois. Il est encourageant pour les Etats-Unis de voir que cette attitude est en train de changer dans le monde en développement.

Pour plusieurs des pays les moins avancés, l'environnement économique extérieur a été néfaste. La spécialisation dans la production d'un ou deux produits primaires a été la cause de problèmes pour beaucoup de pays en développement en rendant ces pays vulnérables à des écarts imprévisibles entre l'offre et la demande et donc à des chutes subites des prix des produits de base. Les fardeaux de la dette ont également constitué un grave problème. Pour un bon nombre de pays pauvres, toutefois, la dette est un symptôme plutôt qu'une cause de leurs difficultés. Trop souvent, les prêts ont été consentis sans évaluation adéquate du risque d'investissement ou du rendement du capital investi. Si la croissance économique est insuffisante, ou s'il y a un fléchissement dans le cycle économique, les prêts ne peuvent pas être remboursés à temps et de nouvelles dettes doivent être contractées, ce qui aboutit au cercle vicieux d'une croissance et d'un investissement faibles et d'un fardeau de la dette élevé.

Devant ces difficultés persistantes, le Programme d'action de 1990 énonce un certain nombre de principes que les Etats-Unis sont heureux d'approuver. Le plus fondamental de ces principes est que les pays en développement sont maîtres de leur

M. Moore (Etats-Unis)

propre destin. Ce sont eux qui sont responsables de la création d'un environnement économique sain dans lequel les investissements et la valeur de la monnaie sont protégés.

Il s'ensuit de ce principe que l'assistance extérieure au développement, bien qu'elle soit nécessaire, ne peut remplacer une politique nationale responsable. L'aide devrait être considérée comme complémentaire aux efforts de développement nationaux et comme catalyseur à l'autosuffisance, et devrait donc être utilisée comme supplément pour alléger l'effet des mesures d'ajustement structurel nécessaires. L'objectif à long terme de tous les organes d'assistance au développement devrait être celui de cesser leur fonctionnement.

Il n'y a pas de solutions rapides et faciles. Les Etats-Unis reconnaissent que les transitions seront difficiles et prendront du temps, que les risques politiques et sociaux peuvent être élevés et que les différences entre les situations nationales doivent être prises en compte. Les Etats-Unis pensent que l'annulation de la dette peut se faire de façon sélective, mais qu'elle ne peut être considérée comme une politique généralisée. Récemment, les initiatives lancées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour alléger la dette des pays les moins avancés sont ambitieuses et exigent des capitaux considérables. Or, les institutions financières internationales n'ont pas de ressources illimitées à cette fin et doivent donc protéger leurs propres capacités de continuer de fournir à long terme stabilité et assistance aux économies en développement.

L'environnement économique international reste un problème important pour de nombreux pays parmi les moins avancés. Cela est particulièrement vrai des pays dont les principales sources de revenu sont des produits primaires à faible élasticité de la demande et à prix instables. Beaucoup de pays qui ont un grand besoin de capitaux sont également vulnérables aux changements soudains des taux d'intérêt. Bien que les fluctuations sur les marchés des capitaux et des produits de base soient aussi inévitables que des changements de temps, il est possible de ménager une certaine protection contre cette instabilité grâce à des opérations d'arbitrage et à la diversification. Pour leur part, les Etats-Unis soutiennent que des marchés internationaux ouverts avec des tarifs agricoles bas seraient le meilleur moyen d'assurer un environnement économique positif à long terme.

M. Moore (Etats-Unis)

Le Programme d'action pour les années 90 reconnaît à juste titre l'importance économique des droits politiques et humains. D'une valeur intrinsèque inestimable, ces droits permettent aux populations d'investir et de faire des affaires dans leur propre pays sans craindre des pertes arbitraires ou des persécutions. La prospérité des démocraties du monde de l'après-guerre est une preuve flagrante que la croissance économique et la liberté politique sont étroitement liées.

Le Programme d'action de 1990 représente une amélioration par rapport à ceux qui l'ont précédé du fait que, plutôt que de prescrire la contribution d'une proportion arbitraire du produit national brut aux pays en développement, il demande à chacun des pays donateurs d'accorder autant d'aide que possible. Cette approche souple montre une prise de conscience opportune des circonstances individuelles des pays donateurs. A cet égard, les Etats-Unis sont heureux de pouvoir accorder un cinquième du total mondial de l'aide au développement.

M. Moore (Etats-Unis)

J'ajouterai pour terminer que les Etats-Unis sont heureux de s'associer au consensus réalisé sur l'adoption du nouveau Programme d'action pour les années 90, qui représente à notre avis un pas réaliste et utile dans la recherche d'une solution aux problèmes pressants des pays les moins avancés, que nous devons aider à trouver cette solution.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprète de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer, au nom de ma délégation, ma sincère reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport, qui nous permet de disposer d'une évaluation complète de la situation socio-économique des pays les moins avancés dans les années 80 et des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990. Nous voudrions également exprimer nos remerciements à M. Kenneth S. Dadzie, Secrétaire général de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

La délégation indonésienne se félicite de la Déclaration de Paris et du nouveau Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, qui vise à accélérer le développement de ces pays. Le fait qu'aussi bien la Déclaration que le Programme d'action non seulement représentent une prise de position ferme de la part de la communauté internationale à l'appui de sa responsabilité partagée à l'égard du bien-être futur des peuples des pays les moins avancés mais traduisent une ferme volonté d'agir efficacement et rapidement pour mettre en oeuvre les termes du Programme d'action est réellement encourageant.

Il y a une décennie, en réaction à la situation extrêmement critique où se trouvaient les pays les moins avancés, la communauté internationale adoptait le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, dans l'espoir d'améliorer radicalement la situation économique difficile de ces pays. La réalisation de ces objectifs exigeait avant tout un accroissement de la coopération internationale et la transformation de leurs économies afin d'arriver au développement autonome qui leur aurait permis d'atteindre à tout le moins un niveau de vie minimum.

Mais, malgré les promesses et les engagements solennels contenus dans le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80, on n'a guère constaté d'amélioration, et les pays les moins avancés ont continué d'être pris dans le cercle vicieux de l'impasse économique quand ils n'ont pas rétrogradé. La décennie

M. Sutresna (Indonésie)

des années 80 a en fait été une époque particulièrement difficile pour tous les pays en développement, ce qui lui a valu le titre peu reluisant de décennie perdue pour le développement. Mais c'est sur les pays les moins avancés, les plus vulnérables des pays en développement, que l'effet de cette situation s'est fait le plus durement sentir. En raison d'un environnement extérieur défavorable, les efforts déployés par les pays les moins avancés pour restructurer et ajuster leurs économies se sont trouvés sérieusement entravés et frustrés davantage encore du fait de l'impossibilité d'atteindre les objectifs internationalement convenus.

Ainsi donc, comme cela a été largement reconnu et comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, malgré les efforts déployés aux échelons national et international au nom des pays les moins avancés, leur situation socio-économique dans son ensemble s'est considérablement détériorée au cours des années 80. Les taux de croissance se sont situés bien en deça des objectifs prévus et les résultats attendus dans d'autres domaines ont été tout aussi décevants. Le commerce extérieur a empiré et la production d'articles manufacturés n'a atteint qu'une toute petite partie de l'objectif fixé. L'objectif de 0,15 % fixé pour les courants de ressources extérieurs n'a visiblement pas été atteint non plus. Les prix des produits de base - question qui est au centre des préoccupations de nombreux pays en développement - se sont effondrés, et le fardeau de la dette s'est considérablement alourdi. Parallèlement, le protectionnisme - qui a considérablement entravé l'accès aux marchés des pays développés - a sensiblement augmenté et les termes de l'échange se sont sérieusement détériorés. En conséquence, la situation des pays les moins avancés, au lieu de s'améliorer, est devenue de plus en plus critique. De ce fait, la marginalisation de populations comptant au total plus de 420 millions de personnes s'est encore accentuée alors que leurs économies continuaient de stagner et même de régresser davantage. Signe inquiétant, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue s'est accru dans des proportions inquiétantes, tandis que les taux de chômage sont montés en flèche et que la menace d'un effondrement de la trame socio-économique et politique de leurs sociétés s'est nettement accentuée.

Pour faire face à cette situation désespérée et opérer une percée dans l'impasse où ces pays continuent de se trouver, ainsi que pour inverser les revers des années 80, la Conférence de Paris s'est engagée solennellement à mettre en oeuvre le nouveau Programme d'action et s'est efforcée de trouver les moyens de

M. Sutresna (Indonésie)

relancer le développement des pays en développement au cours de la prochaine décennie. Autre fait important, la Conférence a également établi que les échecs des années 80 n'étaient pas irréversibles et que le succès reposait sur la combinaison de politiques nationales efficaces, d'un climat économique international plus favorable et d'un partenariat renforcé. Considérés conjointement, le Programme d'action et la Déclaration de Paris reflètent donc la ferme volonté de la communauté internationale d'agir rapidement et efficacement pour stopper et inverser la détérioration socio-économique des pays les moins avancés.

Face à cette situation décourageante, le Programme d'action apparaît comme étant unique et particulier à bien des égards. Nous sommes encouragés par la caractéristique fondamentale du Programme, qui reconnaît le rôle central du facteur humain dans le développement. Il convient également de remarquer le traitement global accordé à l'ajustement structurel, aux courants de ressources et au problème de la dette, ainsi que le nouvel accent mis sur une participation accrue au développement. A cet égard, le nouveau Programme d'action souligne le fait que les politiques nationales ont peu de chances de réussir en l'absence d'un environnement extérieur extrêmement favorable et d'un renforcement de l'action internationale, notamment grâce à des courants financiers importants et soutenus, à la recherche d'une solution durable au problème de la dette et à un meilleur accès aux marchés.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation est persuadée que le succès du Programme dépend de façon critique d'un partenariat continu et renforcé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Nous sommes également convaincus que, bien que les pays les moins avancés soient responsables au premier chef de la formulation et de la mise en oeuvre de leurs politiques et priorités en matière de développement, il est certain qu'en l'absence d'un environnement économique international nettement favorable et d'une assistance adéquate de la communauté internationale, on ne pourra pas faire grand-chose. Si ces éléments font défaut, nous ne pensons pas que le Programme d'action puisse être appliqué avec succès. A notre avis, le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action dépend essentiellement aussi de la mise en place de mécanismes de suivi et de contrôle efficaces et durables aux échelons national, régional et mondial. Dans ce contexte, nous souscrivons à l'idée selon laquelle la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) devrait continuer d'être le principal centre de liaison à l'échelon mondial.

M. Sutresna (Indonésie)

Pour sa part, l'Indonésie a toujours appuyé les pays les moins avancés dans leur lutte longue et ardue contre la pauvreté et le sous-développement. Dans ce contexte, nous fournissons depuis un certain temps déjà, dans le cadre de nos programmes de coopération technique entre pays en développement, une coopération technique à de nombreux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. En continuant d'offrir ces programmes, l'Indonésie continuera d'accorder la plus haute priorité aux pays les moins avancés.

M. Sutresna (Indonésie)

Finalement, nous sommes convaincus que le Programme d'action, qui consacre les grands espoirs et aspirations des pays les moins avancés en ce qui concerne leur développement socio-économique, continuera à faire l'objet au moins d'une détermination politique de même nature que celle manifestée lors de la Conférence de Paris. Les enseignements du passé devraient inciter la communauté internationale à agir résolument. C'est seulement ainsi que les aspirations justes et profondes de près d'un demi-milliard de personnes vivant dans les pays les moins avancés pourront être satisfaites et que leurs efforts pourront aboutir à un développement soutenu et durable. Autrement, les conditions actuelles inacceptables des pays les moins avancés se perpétueront, avec des conséquences désastreuses.

M. KUDAKAVTSEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Un des principaux enseignements tirés du développement mondial dans les années 80 a été la compréhension que, dans le monde interdépendant - et aussi intervulnérable - d'aujourd'hui, le développement stable et harmonieux d'un groupe de pays est impossible si un autre groupe subit une grave crise sociale et économique. En même temps, au cours des dernières années du XXe siècle, tellement marqué par les progrès extraordinaires dus à l'esprit humain ainsi que par la souffrance indescriptible de millions de personnes, le respect de la personne humaine et l'idéal humaniste sont devenus des valeurs incontestées. Ces réalisations sont à la fin un point de départ et la finalité de notre civilisation.

Une conscience de plus en plus nette de ces réalités par la communauté internationale déterminera le rôle important que doit jouer dans nombre de problèmes économiques mondiaux la recherche des moyens qui permettront d'enrayer l'actuelle dégradation de la situation dans les pays les moins avancés.

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a illustré l'intérêt croissant et la sérieuse inquiétude suscités dans la communauté internationale par les problèmes que connaissent les pays les moins avancés. Dans un message aux participants à cette conférence, le Président Mikhail Gorbatchev affirmait ceci :

"À moins que le sous-développement ne soit vaincu et que le fossé entre le Nord et le Sud ne soit comblé, nous ne pouvons compter que s'instaure un ordre mondial moderne et civilisé."

M. Kudryavtsev (URSS)

Cette réunion très représentative, tenue à Paris durant la période de transition, lorsque la guerre froide a fait place à l'actuelle étape postconfrontation du développement de l'humanité, a mis en relief les possibilités qualitativement nouvelles qui se présentaient effectivement pour résoudre les problèmes des pays les moins avancés dans le cadre d'une solution globale de toute la gamme des problèmes économiques mondiaux, grâce aux efforts communs de l'ensemble de ces pays eux-mêmes et du reste de la communauté mondiale.

Les résultats insatisfaisants de la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, ainsi que les efforts insuffisants faits par de nombreux pays de ce groupe, s'expliquaient en grande partie par les conditions extrêmement défavorables des marchés mondiaux, surtout ceux des produits de base et des combustibles, et par des catastrophes naturelles fréquentes. Nous ne pouvons nous empêcher de constater le lien entre la dégradation de la situation dans les pays les moins avancés et l'incapacité de résoudre des problèmes comme ceux du désarmement et de la conversion, de la dette extérieure, de la destruction de l'environnement, de l'instabilité des marchés mondiaux des produits de base et des situations alimentaire et démographique inquiétantes dans le monde.

Nous aussi sommes préoccupés par la situation critique des pays les moins avancés et nous appuyons leurs efforts pour surmonter leur crise. A notre avis, il est possible d'y arriver principalement au moyen d'efforts accrus de la part des pays les moins avancés eux-mêmes pour vaincre le sous-développement et pour moderniser leur économie nationale, pour mobiliser de façon rationnelle leurs ressources nationales, et particulièrement leurs ressources humaines, ainsi que pour assurer une répartition équitable de leur revenu national, sans jamais négliger les besoins des couches les plus vulnérables de la population. Ces efforts doivent évidemment bénéficier d'un appui adéquat de la communauté mondiale et d'une harmonisation des conditions extérieures et intérieures pour le développement, tout en assurant dans un contexte élargi la stabilité, la prévisibilité et la durabilité nécessaire au développement de tous les pays les moins avancés, dans le strict respect du droit de chaque pays à la liberté de ses choix.

Nous croyons que, dans l'ensemble, les décisions prises à la Conférence de Paris, qui manifestent le nouveau consensus mondial sur les moyens de développer la

M. Kudryavtsev (URSS)

coopération économique internationale consacrée dans la Déclaration adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, assurent un fondement solide à la rationalisation de toutes les activités des Nations Unies dans ce domaine, rationalisation qui est certainement dans l'intérêt des pays les moins avancés.

La coopération avec les pays les moins avancés joue un rôle particulièrement important dans les relations économiques entre l'Union soviétique et les pays en développement. C'est également le moteur des décisions prises à ce sujet par l'Organisation des Nations Unies et par les organismes du système des Nations Unies. Dans le cadre de réformes économiques et nationales et de la restructuration du mécanisme des relations économiques extérieures, de nouvelles perspectives favorables sont maintenant ouvertes à l'expansion et à la diversification de la coopération avec les pays les moins avancés ainsi qu'à l'amélioration de leur efficacité et de leur productivité au bénéfice des deux parties. A cet égard, je voudrais souligner que les besoins et intérêts spécifiques des pays les moins avancés sont pris en compte dans la formulation de nouvelles approches pour le développement de liens économiques extérieurs avec l'Union soviétique, ainsi que dans les activités législatives de notre parlement. Particulièrement dans les nouveaux tarifs douaniers actuellement établis en URSS, nous avons l'intention de renforcer le régime de franchise pour les biens importés en Union soviétique en provenance des pays les moins avancés.

Malgré la situation financière et économique complexe créée par l'actuelle période de transition, l'Union soviétique continue, dans la mesure du possible, à fournir une aide aux pays les moins avancés, tout en prenant des mesures pour accroître graduellement les éléments mutuellement avantageux de tels rapports, conformément aux normes et pratiques internationales actuelles. Dans le cas présent, notre politique vise à aboutir à une combinaison harmonieuse de relations bilatérales et de coopération multilatérale, y compris la coopération dans le cadre de l'ONU.

M. Kudryavstev (URSS)

Etant donné le passage de l'Union soviétique à une économie de marché, la création de nouvelles formes non traditionnelles de coopération avec les pays les moins avancés revêt une importance particulière, notamment dans les domaines de la production, des diverses formes d'échanges hors monnaies fortes, des entreprises communes, y compris celles incluant des partenaires du tiers monde, etc.

L'un des principaux obstacles au développement des pays les moins avancés demeure la dette extérieure. Ces dernières années, l'Union soviétique a pris différentes mesures pratiques afin d'alléger le fardeau de la dette de certains pays de ce groupe. Les allègements consentis entre 1986 et 1990 par rapport aux conditions initiales ont représenté plus de 6 milliards de dollars. Nous continuons d'envisager d'autres mesures dans ce domaine, mesures qui seront soumises à l'examen des organes législatifs de l'Union soviétique.

Pour terminer, je voudrais dire que les changements positifs intervenus sur l'échiquier politique mondial, principalement l'amélioration des relations Est-Ouest, et les mesures pratiques dans le domaine du désarmement, qui ont renforcé le rôle et l'autorité des Nations Unies dans les affaires internationales, nous font espérer que les efforts conjugués de la communauté mondiale lui permettront d'avancer dans la recherche d'une solution aux problèmes économiques mondiaux, en tenant compte de la situation particulière et des besoins des pays les moins avancés.

M. SHOOGUFAN (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Au début des années 70, lorsque les Nations Unies ont commencé à débattre des problèmes économiques et sociaux rencontrés par les pays les moins avancés, le nombre de ceux-ci n'étaient que de 24. Aujourd'hui, on en compte 42, 15 d'entre eux étant enclavés. Les problèmes des pays les moins avancés ont été étudiés dans différentes instances et assemblées telles les agences spécialisées des Nations Unies - notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement - et les conférences des pays non alignés et du Groupe des 77.

Une analyse de la situation économique des pays les moins avancés dans les années 80 fait ressortir un déclin du niveau de vie. Les revenus des pays les moins avancés ont diminué et le volume de leur dette extérieure et des intérêts y afférents ont augmenté. De plus, l'arrêt des flux de capitaux vers ces pays, durant la même époque, s'est traduit par une dégradation de la situation; à l'exception de quelques pays, l'aide publique indispensable au développement

M. Shooqufan (Afghanistan)

économique des pays les moins avancés, dont le montant a été adopté par le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, n'a pas été totalement fournie.

L'objectif essentiel du réexamen de la mise en oeuvre du Programme pour les années 80 est d'évaluer les réalisations des pays les moins avancés par rapport aux objectifs du Programme tels qu'énoncés par la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de prendre en compte les contributions fournies par les pays développés donateurs pour participer au relèvement des pays les moins avancés et de voir dans quelle proportion ces pays ont apporté une aide financière.

L'adoption du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 a constitué une mesure positive puisqu'elle a appelé l'attention de la communauté internationale sur les besoins des pays les moins développés. Les principaux objectifs du Programme étaient d'assurer un minimum de niveau de vie décent internationalement accepté et de surmonter les graves problèmes rencontrés par ces pays. Mais, contrairement à l'attente, les objectifs énoncés dans le Programme n'ont pas été réalisés. La croissance démographique, le chômage, la diminution du montant de l'aide publique au développement, des conditions géographiques défavorables et des problèmes de l'environnement joints à d'autres facteurs ont empêché le Programme de porter ses fruits.*

Chacun a bien conscience que les objectifs énoncés dans le Programme n'ont pas été atteints intégralement, loin s'en faut; certes, il y a eu des négligences. L'un des objectifs du Programme était d'amener les pays développés donateurs à fournir une aide financière, dans des conditions favorables, aux pays les moins avancés en vue de leur permettre de combler leur retard et d'assurer leur développement économique. Il avait été prévu que cette aide représenterait 0,15 % du produit national brut des pays développés donateurs. Malheureusement, des études ont démontré qu'il n'en a pas été ainsi. Le Programme envisageait une aide annuelle totale de 24 millions de dollars pour l'Afrique; selon la Banque mondiale, cette aide n'a pas atteint plus de 17 millions de dollars. De même, les progrès réalisés dans les pays les moins avancés dans des domaines aussi variés que l'agriculture, la production industrielle, les mines, l'irrigation, les

* Le Président assume la présidence.

M. Shooqufan (Afghanistan)

exportations, le taux de mortalité, le planning familial, le logement, l'éducation, la campagne contre l'analphabétisme et autres domaines de la vie publique ont été extrêmement limités, en tout cas loin d'être satisfaisants.

Bien que de nombreux facteurs aient contribué à l'échec du nouveau Programme substantiel d'action, la situation économique internationale difficile, dont les pays les moins avancés ne sont pas responsables, en a été l'élément essentiel. Au cours des années 80, par exemple, le nombre des pays les moins avancés est passé de 31 à 42, dans lesquels, malheureusement, une communauté de plus de 200 millions de personnes connaissent la pauvreté, la faim, la maladie, le manque de toit, un taux de mortalité élevé et d'autres difficultés. Si l'on examine la situation des pays les moins avancés sans littoral, on constate qu'un certain nombre d'entre eux doivent supporter des dépenses énormes et subissent des pertes considérables en raison de leur situation géographique. Certains d'entre eux connaissent de graves difficultés, ce qui constitue une barrière supplémentaire à leur développement social et économique. Cette barrière est due à leur situation géographique défavorable, source de coûts supplémentaires pour leurs importations et leurs exportations. A cet égard, le Programme n'a pas réussi à permettre aux pays les moins avancés enclavés d'exercer leurs droits de libre accès à la mer, comme stipulé dans de nombreux documents juridiques internationaux adoptés par les Nations Unies.

Etant donné l'amélioration de la situation politique internationale et l'urgente nécessité que requiert le développement économique et social des pays les moins avancés, la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 adopté lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris, appelle une action constructive et appropriée de la part des pays développés donateurs ainsi que des institutions financières internationales. Pour leur part, les pays les moins avancés, compte tenu des mesures stipulées dans le Programme pour les années 90, devraient adopter et mettre en oeuvre des mesures nationales concrètes, notamment celles visant à libérer des ressources pour leur développement économique et social.

M. SEBURYAMO (Burundi) : A cette étape déjà fort avancée du débat de l'Assemblée générale, permettez-moi de vous exprimer mes félicitations pour la façon sage et avisée dont vous conduisez nos travaux depuis l'ouverture de cette quarante-cinquième session. A l'heure également où toute l'attention de la communauté internationale semble accaparée par la crise qui dure trop longtemps dans le golfe Persique, nous nous en voudrions de ne pas remercier aussi la présente assemblée d'avoir accepté que la situation économique très grave des pays les moins avancés puisse être débattue directement en séance plénière. Aussi croyons-nous qu'il s'agit là d'une preuve supplémentaire que la communauté internationale reste sensible à la situation particulièrement vulnérable que vit une bonne partie de l'humanité qualifiée d'être la plus défavorisée - les laissés pour compte, sommes-nous tentés de dire.

Le bilan de l'application du nouveau Programme substantiel pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, le point à notre ordre du jour, a été jugé de façon pessimiste et, à juste titre, négatif.

En 1981, les pays en développement de la catégorie des moins avancés ont cru à un réel sursaut. Ils ont nourri l'espoir que la décennie 80 allait voir enfin leur situation économique, alors en proie à des difficultés structurelles et conjoncturelles sans précédent, se transformer et connaître une croissance positive et soutenue avec l'aide de la communauté internationale.

Le principal but du Programme adopté à cette occasion était de favoriser une réforme structurelle à long terme et de jeter les bases d'un développement durable des pays les moins avancés. Ce faisant, le programme visait à permettre à ces pays de répondre aux besoins essentiels de leurs populations en matière d'alimentation, de soins de santé, de logement, d'enseignement, et j'en passe.

Les propos tenus alors auguraient d'une nouvelle ère, d'une nouvelle forme de coopération mise en place sous les auspices des Nations Unies, en faveur des pays les plus déshérités de la communauté internationale.

Cependant, le constat est aujourd'hui sans appel. En dépit des engagements pris par ces pays eux-mêmes et par leurs partenaires développés dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action adopté par consensus, le bilan de l'application de ce programme est négatif, décourageant même. En effet, les données fournies par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans son rapport de l'année dernière n'appellent pas de commentaires.

M. Seburyano (Burundi)

Ainsi, le nouveau Programme fixait un objectif de 7,2 % pour la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB), mais celle-ci a été de 2,3 % seulement. Les objectifs sectoriels n'ont jamais été atteints : l'investissement a fléchi de 2 % par an en moyenne pendant la période 1980-1987; la production agricole n'a progressé que de 1,6 % au cours de la période considérée alors que le Programme prévoyait un taux de 4 %; la production manufacturière n'a crû que de 2 % par an alors que l'objectif était de 9 %. Ces quelques indices illustrent l'échec du nouveau Programme pendant la décennie 80 qui s'achève.

Un diagnostic systématique sur les causes de cet échec a été établi à Paris en septembre dernier par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les responsabilités des parties engagées dans l'application et le succès du Programme ont été établies et acceptées, reconnues comme étant partagées.

Elle sont aussi bien externes qu'internes.

Sur le plan externe, on évoque un environnement économique mondial franchement défavorable, caractérisé par l'effondrement des prix des produits de base des pays en développement alors que ceux des produits qu'ils importent accusent une véritable flambée, les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés pour presque tous leurs articles manufacturés suite aux barrières protectionnistes de tous ordres, les fluctuations des taux de change et le niveau élevé des taux d'intérêt avec, comme conséquence directe, l'alourdissement du fardeau de la dette. Bien plus, malgré les promesses faites, l'aide des pays riches n'a atteint que 0,09 % de leur produit intérieur brut; elle est restée en deçà des objectifs fixés en 1981. En effet, la Conférence de 1981 avait souhaité voir s'accroître le montant des capitaux à destination des pays les moins avancés. A cet effet, une résolution avait été adoptée stipulant que les pays industrialisés devaient apporter aux pays les moins avancés une aide au moins égale à 0,15 % de leur produit national brut. Quelques rares pays donateurs ont fini par atteindre cet objectif, aussi est-il de notre devoir de les en remercier.

Au niveau interne, on cite notamment des carences dans les politiques intérieures des pays les moins avancés qui n'auraient pas su adapter leurs stratégies aux objectifs fixés. Il est vrai que des obstacles essentiellement structurels tels que l'enclavement, l'étroitesse du marché, l'épargne intérieure très limitée, des économies nationales à forte dépendance extérieure, une démographie galopante, et j'en passe, se sont également ajoutés à ces difficultés.

M. Seburvamo (Burundi)

Face à cette situation d'échec, nombre de pays en développement les moins avancés ont adopté comme panacées des programmes d'ajustement structurel. Les réformes entreprises ont été notamment les suivantes : réexamen approfondi du secteur régissant les opérations économiques et financières avec l'extérieur, encadrement de la demande, mobilisation de l'épargne intérieure et des ressources humaines, adoption de mesures visant à renforcer le rôle du secteur privé et à accroître l'efficacité des entreprises dites publiques.

Comme mon ministre des relations extérieures et de la coopération le déclarait du haut de cette tribune, le 5 octobre dernier :

"les résultats atteints par ces politiques d'ajustement se résument à court terme en termes de sacrifices et de privations." (A/45/PV.22, p. 82)

Le secrétariat de la CNUCED a, quant à lui, effectué une évaluation de la situation socio-économique des pays sous ajustement. Ses conclusions, vous le savez, frisent le niveau le plus bas sur l'échelle du pessimisme.

Dans tous les cas, nous gardons l'espoir que les leçons tirées serviront à mieux définir la stratégie des années 90 qui commencent.

Mon pays, le Burundi, à l'instar des autres pays en développement, pays moins avancés et de surcroît enclavés, n'a pas échappé aux chocs extérieurs et aux multiples contraintes qui ont handicapé la réalisation des engagements pris en 1981 dans le cadre du nouveau Programme substantiel d'action.

Les principaux obstacles auxquels bute notre développement sont, en effet, bien connus de tous nos partenaires au développement : isolement géographique, accroissement trop rapide de la population, aléas climatiques, dépendance sur quelques produits agricoles, essentiellement le café quant aux recettes en devises, et une dépendance presque totale au monde extérieur quant au financement d'une grande partie de nos investissements.

Pendant les années 80, la conjonction de ces facteurs avec un environnement économique international défavorable a sérieusement handicapé la réalisation des objectifs que nous nous étions fixés. Les quelques résultats encourageants obtenus au début de la décennie ont été vite effacés par la détérioration des termes de l'échange et, en particulier, la chute du prix du café, aggravée par les conditions climatiques très dures pour nos récoltes agricoles en 1982 et 1984.

M. Seburyamo (Burundi)

S'agissant du café justement, l'échec des négociations pour le renouvellement de l'Accord international sur le café constitue un dur revers. La vente du café est la principale source de devises pour mon pays. La faillite de l'Accord en 1989 a provoqué un effondrement des cours et partant une diminution de nos recettes d'exportation de 41,4 %. La récente hausse des prix du pétrole de 40 % suite à la situation prévalant dans le Golfe ne constitue pour nous, en définitive, qu'une aggravation.

Par ailleurs, une politique financière et monétaire inefficace menée jusqu'en 1986 par les pouvoirs précédents avait abouti à l'alourdissement de la dette extérieure du pays, à des déséquilibres budgétaires et à des difficultés de la balance des paiements, contraignant le Gouvernement à préparer avec l'aide de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, un programme d'ajustement structurel dont la mise en application a débuté en 1986.

C'est ainsi que pour la période 1986 à 1991, le Gouvernement de la République du Burundi a adopté une politique économique visant entre autres à la réduction des déséquilibres macro-économiques, la libéralisation du commerce et des prix, l'amélioration de la gestion des entreprises publiques et du système de recouvrement des impôts et taxes et, enfin, la promotion de l'initiative privée.

Dans le secteur social, des progrès ont cependant pu être réalisés : les soins de santé primaires sont pratiquement accessibles à toute la population, 34 % des habitants du Burundi ont accès à l'eau potable contre 10 % au début de la décennie, il sera bientôt possible de vacciner tous les enfants burundais, de même que tous les enfants âgés de 7 ans pouvaient entrer à l'école dès 1987-1988.

Un programme de planning familial a été initié et se poursuit. Néanmoins, beaucoup d'efforts soutenus restent à consentir, notamment sur la situation alimentaire.

Des initiatives en faveur des pays les moins avancés se font de nouveau entendre. La récente Conférence de Paris nous permet d'envisager encore l'avenir avec optimisme. La Déclaration qui en est issue a, entre autres, le mérite de reconnaître que la dégradation de la situation économique, sociale et écologique dans la plupart des pays les moins avancés au cours des années 80 n'est pas une fatalité.

Selon les termes de la Déclaration, cette situation peut être inversée si ces pays et tous leurs partenaires, mettant à profit le nouveau climat de confiance dans les relations internationales, unissent leurs efforts dans le cadre d'une

M. Seburyamo (Burundi)

véritable solidarité, notamment à travers de nouvelles formes de coopération, pour donner aux pays les moins avancés la perspective d'un développement soutenu et durable, inséré dans la croissance de l'économie mondiale.

Au sujet du Programme d'action pour les années 90, la délégation du Burundi a eu l'occasion de l'apprécier sur le vif, à Paris. Il est en soi un bon instrument de travail. Ses principes fondamentaux traduisent des convictions aussi profondes que réalistes.

Sans devoir reprendre le détail de ce programme, ma délégation voudrait aujourd'hui insister sur l'engagement de tous les partenaires pour le mettre en application. Car, rappelons-nous : le plus grand reproche fait aux parties contractantes au Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, c'est celui d'avoir manqué aux engagements.

Si cette déviation que l'on a observée une décennie durant a pu bénéficier de circonstances quelque peu atténuantes, il est maintenant grand temps de mettre enfin en application, de façon formelle et intégrale, les beaux textes que nos habiles négociateurs ont produits jusqu'à présent.

Les populations des pays les moins avancés, dont la plupart sont en proie aux assauts de la faim, de la maladie, de la pauvreté, de la misère, du dénuement, exigent plus d'actions que de bonnes paroles. Ils sont actuellement 420 millions, soit un homme sur 10 dans le monde; et 14 % des enfants y meurent en bas âge!

Pour ce qui concerne mon pays, le Burundi, tout sera mis en oeuvre pour que le Programme adopté dernièrement à Paris soit mis en pratique.

Je me permets d'espérer que l'environnement économique mondial s'y prêtera et que la volonté politique appuyée par une solidarité agissante de nos partenaires des pays plus nantis ne fléchira pas.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat sur cette question. La Deuxième Commission prendra une décision sur le point 79 c) de l'ordre du jour, comme cela a été décidé par l'Assemblée à sa 30e séance.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES PRINCIPAUX

b) ELECTION DE 18 MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL; ELECTION D'UN MEMBRE A UN POSTE DEVENU VACANT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de 18 membres du Conseil économique et social pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 1990. Lorsque cette élection sera terminée, nous procéderons à une élection partielle pour pourvoir un poste qui est devenu vacant par hasard, poste qui revient aux Etats socialistes d'Europe orientale, à la suite de la réunification de l'ancienne République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne.

Les membres se souviendront que l'ancienne République démocratique allemande, dont le mandat devait expirer le 31 décembre 1992, a été réunie à la République fédérale d'Allemagne le 3 octobre 1990. Par conséquent, dès que nous aurons terminé de procéder à l'élection des 18 membres du Conseil économique et social, l'Assemblée, conformément à l'article 140 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, organisera une élection partielle séparée pour élire un membre qui assurera la fin du mandat de l'ancienne République démocratique allemande.

Tout d'abord, l'Assemblée va procéder à l'élection des 18 membres du Conseil économique et social.

Les 18 membres sortants sont les pays suivants : Colombie, Cuba, France, Allemagne, Ghana, Grèce, Guinée, Inde, Irlande, Japon, Lesotho, Libéria, Jamahiriya arabe libyenne, Portugal, Arabie saoudite, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Yougoslavie. Ces 18 Etats peuvent être réélus immédiatement.

Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée qu'à partir du 1er janvier 1991, les Etats suivants continueront d'être membres du Conseil économique et social : Algérie, Bahamas, Bahreïn, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Tchécoslovaquie, Equateur, Finlande, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Pakistan, Roumanie, Suède, Thaïlande, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Zaïre et Zambie. Le nom de ces 35 Etats ne doit donc pas apparaître sur les bulletins de vote.

Le Président

Conformément au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 2847 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1971, et compte tenu du nombre d'Etats qui demeureront membres du Conseil après le 1er janvier 1991, ainsi que de l'élection à laquelle l'Assemblée va procéder cet après-midi pour pourvoir aux postes qui sont devenus vacants dans le groupe des Etats socialistes d'Europe orientale, les 18 membres doivent être élus de la façon suivante : cinq membres du groupe des Etats africains; trois du groupe des Etats asiatiques; quatre du groupe des Etats latino-américains et des Caraïbes; cinq du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats et un du groupe des Etats socialistes d'Europe orientale.

Je tiens à informer les membres de l'Assemblée que les candidats qui auront reçu le plus grand nombre de voix et obtenu la majorité requise des deux tiers - et dont le nombre n'excédera pas celui de sièges à pourvoir - seront déclarés élus. En cas de ballottage pour le dernier siège, il sera procédé à un scrutin restreint limité à ceux des candidats qui auraient obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret et il ne sera fait aucune présentation de candidature.

Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Le Président du Groupe des Etats asiatiques tient à informer les membres de l'Assemblée générale que le groupe a entériné la candidature de la République arabe syrienne à l'élection à l'un des sièges réservés au Groupe des Etats asiatiques au sein du Conseil économique et social.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les bulletins de vote marqués A, B, C, D et E vont maintenant être distribués. Je demande aux représentants de bien vouloir n'utiliser que ces bulletins et d'y inscrire le nom des Etats Membres pour lesquels ils désirent voter. Les bulletins contenant plus de noms que de sièges assignés pour ce groupe seront déclarés nuls. Les noms des Etats Membres n'appartenant pas à ce groupe et qui apparaîtraient sur le bulletin correspondant à ce groupe ne seront pas comptés.

Sur l'invitation du Président. M. Panov (Bulgarie), M^{me} Cepeda (République dominicaine), M. Ranasinghe (Sri Lanka), M. Molin (Suède) et M. Mfula (Zambie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 17 h 20, est reprise à 18 h 30.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote pour l'élection de 18 membres du Conseil économique et social est le suivant :

GROUPE A

<u>Bulletins déposés :</u>	154
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	154
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	153
<u>Majorité requise :</u>	102
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Togo	147
Botswana	145
Maroc	145
Guinée	144
Somalie	144
Ghana	3
Egypte	2
Jamahiriya arabe libyenne	2
Congo	1
Côte d'Ivoire	1
Guinée-Bissau	1
Lesotho	1
Libéria	1
Soudan	1

GROUPE B

<u>Bulletins déposés :</u>	154
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	154
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	153
<u>Majorité requise :</u>	102
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Japon	125
Malaisie	109
République arabe syrienne	90
Chypre	70
Myanmar	41
Yémen	2
Koweït	1
Mongolie	1

GROUPE C

<u>Bulletins déposés :</u>	154
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	154
<u>Abstentions :</u>	0
<u>Nombre de votants :</u>	154
<u>Majorité requise :</u>	103
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Argentine	116
Chili	106
Pérou	104
Cuba	81
Trinité-et-Tobago	77
Suriname	53
Guatemala	22
Colombie	5
Haïti	1
Paraguay	1
Venezuela	1

GROUPE D

<u>Bulletins déposés :</u>	154
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	154
<u>Abstentions :</u>	2
<u>Nombre de votants :</u>	152
<u>Majorité requise :</u>	102
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Autriche	144
France	142
Allemagne	140
Espagne	139
Turquie	135
Portugal	4
Belgique	3
Grèce	3
Australie	2
Irlande	2
Liechtenstein	1

GROUPE E

<u>Bulletins déposés :</u>	154
<u>Bulletins nuls :</u>	2
<u>Bulletins valables :</u>	152
<u>Abstentions :</u>	4
<u>Nombre de votants :</u>	148
<u>Majorité requise :</u>	99
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Yougoslavie	130
Roumanie	15
Pologne	2
Albanie	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les pays suivants sont élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 1991 : Argentine, Autriche, Botswana, Chili, France, Allemagne, Guinée, Japon, Malaisie, Maroc, Pérou, Somalie, Espagne, Togo, Turquie et Yougoslavie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puisqu'il reste deux sièges à pourvoir, un pour le Groupe des Etats d'Asie et un pour le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Assemblée va maintenant procéder au premier scrutin restreint. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, le deuxième tour de scrutin sera limité aux deux Etats du Groupe des Etats d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre au scrutin précédent, à savoir Chypre et la République arabe syrienne, et aux deux Etats du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au scrutin précédent, à savoir Cuba et la Trinité-et-Tobago.

Le Président

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Je demande aux représentants de bien vouloir inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'Etat pour lequel ils souhaitent voter.

Les bulletins de vote marqués de la lettre "B" - Groupe des Etats d'Asie - sur lesquels sera inscrit le nom d'un Etat autre que Chypre ou la République arabe syrienne ou qui contiendront plus d'un nom seront déclarés nuls.

Les bulletins de vote marqués de la lettre "C" - Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes - sur lesquels sera inscrit le nom d'un Etat autre que Cuba ou la Trinité-et-Tobago ou qui contiendront plus d'un nom seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Panov (Bulgarie), Mme Cepeda (République dominicaine), M. Panasinghe (Sri Lanka), M. Molin (Suède) et M. Mfula (Zambie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 18 h 50, est reprise à 19 h 45.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote pour l'élection de 2 membres du Conseil économique et social est le suivant :

GROUPE B

<u>Bulletins déposés :</u>	152
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	152
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	151
<u>Majorité requise :</u>	101
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
République arabe syrienne	80
Chypre	71

GROUPE C

<u>Bulletins déposés :</u>	152
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	152
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	151
<u>Majorité requise :</u>	101
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Cuba	77
Trinité-et-Tobago	74

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité requise des deux tiers et que deux sièges restent à pourvoir, un pour le Groupe des Etats d'Asie et un pour le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin limité.

Le représentant de Cuba a fait savoir qu'il désire faire une déclaration, et je lui donne maintenant la parole.

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Il se fait tard et ce n'est pas le moment d'expliquer les raisons fondamentales pour lesquelles ma délégation considère qu'il n'est pas possible d'entrer en concurrence avec la délégation sœur de la Trinité-et-Tobago. En fait, nous tenons à nous

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

excuser de ne pas avoir réagi avec la rapidité qui aurait dû être la nôtre au vu des résultats du premier tour de scrutin, et nous annonçons à l'Assemblée la décision prise par notre délégation de retirer sa candidature au Conseil économique et social.

Selon nous, la Trinité-et-Tobago représentera dignement non seulement notre pays mais aussi tous les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et nous demandons à l'Assemblée de tenir compte de la décision de notre pays pour que nous soyons tous en mesure d'élire ce soir, à l'unanimité, la Trinité-et-Tobago au Conseil économique et social.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément au règlement intérieur, nous allons maintenant procéder à un deuxième tour de scrutin limité, en tenant compte de la déclaration que vient de faire le représentant de Cuba.

Ce troisième tour de scrutin sera donc restreint aux deux Etats du Groupe des Etats d'Asie qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au tour de scrutin précédent, soit Chypre et la République arabe syrienne, et aux deux Etats du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes qui n'ont pas été élus mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au tour de scrutin précédent, soit Cuba et la Trinité-et-Tobago, conformément à l'article 94 du règlement intérieur.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Je prie les représentants d'inscrire sur les bulletins de vote le nom des Etats pour lesquels ils désirent voter. Les bulletins de vote marqués "B", pour le Groupe des Etats d'Asie, seront déclarés nuls s'ils contiennent le nom d'Etats autres que Chypre ou la République arabe syrienne ou s'ils contiennent plus d'un nom. Les bulletins de vote marqués "C", pour le Groupe des Etats de l'Amérique latine et des Caraïbes seront déclarés nuls s'ils contiennent le nom d'Etats autres que Cuba ou la Trinité-et-Tobago ou s'ils contiennent plus d'un nom.

Sur l'invitation du Président, M. Panov (Bulgarie), Mme Cepeda (République dominicaine), M. Ranasinghe (Sri Lanka), M. Molin (Suède) et M. Mfula (Zambie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 20 heures, est reprise à 21 h 35.

Le PRESIDENT : Le résultat du vote est le suivant :

GROUPE B

<u>Bulletins déposés :</u>	149
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	149
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	148
<u>Majorité requise :</u>	99
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
République arabe syrienne	78
Chypre	70

GROUPE C

<u>Bulletins déposés :</u>	149
<u>Bulletins nuls :</u>	1
<u>Bulletins valables :</u>	148
<u>Abstentions :</u>	3
<u>Nombre de votants :</u>	145
<u>Majorité requise :</u>	97
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Trinité-et-Tobago :	133
Cuba :	12

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, Trinité-et-Tobago est élue en tant que membre du Conseil économique et social pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1991.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné qu'un siège reste encore à pourvoir, parmi le groupe des Etats d'Asie, l'Assemblée va procéder au troisième tour de scrutin limité. Conformément à l'article 94 du règlement, le quatrième tour de scrutin sera circonscrit aux deux candidats parmi les Etats d'Asie qui n'ont pas été élus mais ont obtenu le plus grand nombre de voix au précédent tour de scrutin, c'est-à-dire Chypre et la République arabe syrienne.

Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Le Président

Les bulletins portant le nom d'un Etat autre que Chypre ou la République arabe syrienne et ceux portant plus d'un nom seront déclarés nuls.

Si ce scrutin limité n'est pas concluant, nous procéderons, conformément au règlement, à une série de scrutins libres. Cependant, dans ce cas, je propose que nous reportions le scrutin suivant à une prochaine séance qui sera annoncée en temps opportun et que nous suspendions momentanément les opérations de vote. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Panov (Bulgarie), Mme Cepeda (République dominicaine, M. Ranasinghe (Sri Lanka), M. Molin (Suède) et M. Mfyla (Zambie) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

La séance, suspendue à 20 h 45, est reprise à 21 h 5.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

GROUPE B

<u>Bulletins déposés :</u>	140
<u>Bulletins nuls :</u>	0
<u>Bulletins valables :</u>	140
<u>Abstentions :</u>	1
<u>Nombre de votants :</u>	139
<u>Majorité requise :</u>	93
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
République arabe syrienne	76
Chypre	63

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Etant donné qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité requise des deux tiers, un siège reste encore à pourvoir par un membre provenant du Groupe des Etats d'Asie. Conformément à la décision prise antérieurement, nous allons suspendre cette élection et procéder à l'élection partielle d'un membre du Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale. L'Assemblée va maintenant procéder, conformément à l'article 140 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, à l'élection d'un membre du Conseil économique et social au siège disponible pour la Groupe des Etats socialistes d'Europe orientale à la suite de l'accession de l'ancienne République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne. Le mandat de l'ancienne République démocratique allemande devait venir à expiration le 31 décembre 1992. Le mandat du membre nouvellement élu viendra à expiration à la fin de cette période.

Je rappelle à l'Assemblée qu'au 1er janvier 1991 la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques resteront membres du Conseil économique et social. Le nom de ces quatre Etats ne doit donc pas figurer sur les bulletins de vote; le nom de l'Etat élu précédemment ce soir, c'est-à-dire la Yougoslavie, ne doit pas y figurer non plus.

Le candidat des Etats socialistes d'Europe orientale recevant le plus grand nombre de voix, et la majorité requise des deux tiers des représentants présents et votants, sera élu. En cas de partage égal des voix, il sera procédé à un vote au scrutin limité pour les candidats ayant obtenu un nombre égal de voix.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'article 92 du règlement intérieur, les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidature.

Je donne la parole au représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

M. BATIOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation de l'anglais) : Au nom du groupe géographique régional des Etats d'Europe orientale, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée générale que ce groupe a entériné à l'unanimité la candidature de la Roumanie, dans l'élection au Conseil économique et social, au siège disponible pour ce groupe à la suite de l'accession de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne, le 3 octobre 1990.

Je suis persuadé, quant à moi, que cette information aidera à assurer la conclusion rapide de la question dont est saisie l'Assemblée, un vendredi soir, à une heure tardive.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant procéder à la distribution des bulletins de vote. Je demande aux représentants d'inscrire sur le bulletin de vote le nom de l'Etat pour lequel ils désirent voter. Les bulletins où figureront plus d'un nom seront déclarés nuls. Les bulletins portant le nom d'un Etat ne faisant pas partie des Etats socialistes d'Europe orientale ne seront pas comptés du tout.

Sur l'invitation du Président, M. Panov (Bulgarie), Mme Cepeda (République dominicaine), M. Ranasinghe (Sri Lanka), M. Molin (Suède) et M. Mfula (Zambie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 21 h 15, est reprise à 21 h 25.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote pour une vacance survenant après élection à un siège du Conseil économique et social à pourvoir pour les Etats socialistes de l'Europe orientale est le suivant :

<u>Bulletins déposés :</u>	132
<u>Bulletins nuls :</u>	4
<u>Bulletins valables :</u>	128
<u>Abstentions :</u>	3
<u>Nombre de votants :</u>	125
<u>Majorité des deux tiers :</u>	84
<u>Nombre de voix obtenues :</u>	
Roumanie	122
Albanie	3

La Roumanie, ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, est élue membre du Conseil économique et social pour un mandat qui va commencer immédiatement et qui se terminera en décembre 1992.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je félicite les Etats qui ont été élus membres du Conseil économique et social et je remercie les scrutateurs de leur assistance.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Ainsi que nous l'avons annoncé lundi 19 novembre, à la séance du matin, l'Assemblée examinera le point 18 de l'ordre du jour, "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Mardi 20 novembre, le matin, l'Assemblée examinera aussi le point 28, "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix". L'après-midi, l'Assemblée examinera les rapports de la Quatrième Commission. Mercredi 21 novembre, le matin, l'Assemblée examinera le point 152, "Situation économique critique en Afrique". Mardi 27 novembre, le matin, elle examinera le point 31, "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud" et deux alinéas du point 16 a), "Election de 12 membres du Conseil mondial de l'alimentation", et b), "Election de 20 membres du Comité du programme et de la coordination". Elle examinera également le point 7, "Communication faite par le Secrétaire général en

Le Président

vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies. Vendredi 7 décembre, le matin, outre l'examen du point 35, "La situation au Moyen-Orient", l'Assemblée examinera aussi le point 11, "Rapport du Conseil de sécurité". Mardi 11 décembre, l'Assemblée examinera le point 33, "Droit de la mer". Le reste du calendrier des travaux provisoire demeure inchangé.

La séance est levée à 21 h 30.